

Image not found or type unknown



Renonciation à la succession

Par **kasse08**, le **08/12/2008 à 19:36**

Bonjour ,
ma grand mère vient de décéder , elle a trois enfants , ma mère refuse l'héritage , que doit elle faire pour cette renonciation d'héritage et des biens meubles de la défunte .
Aussi le passif est plus grand que l'actif.
Faut il faire un inventaire des biens est il obligatoire ?

Par **Tisuisse**, le **08/12/2008 à 23:24**

Bonjour,
Vous pouvez effectivement demander, par l'intermédiaire d'un notaire, l'inventaire de la succession : actif et passif.

Par **kasse08**, le **09/12/2008 à 09:46**

pouvez vous m'en dire plus sur les formalités à remplir ? Ma mère semble perdue ...

Par **Tisuisse**, le **09/12/2008 à 09:49**

A mon avis, interrogez un notaire, il vous en dira plus.